

## Procès-verbal du CM du 14 Mars 2026

Le samedi 14 Mars 2026 à 10 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACOUR.

Secrétaire de la séance : René GOULESQUE

**Présents** : Gilles BLANQUET, René GOULESQUE, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER,

**Représentés** : Rémy LACOUR par Bernard LACOUR

**Absents** : Denis PARIS, Elodie BRUNNER, Isabelle DANIS, Thomas FRAISSE, Stéphanie GUILLOT

**Excusés** : Daniel CHEVALEYRE, Maud LARCHER

**Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 10 mars 2026, le conseil, conformément à la loi, s'est réuni ce jour et délibérera quel que soit le nombre de membres présents**

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du CM du 26 Février 2026.**

Délibération Adoptée

- **Compte de gestion et compte administratif Année 2025**

*Délibération compte de gestion*

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Il est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal

Délibération Adoptée

*Délibération compte administratif*

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	1 049 244,34	0,00	314 907,93	0,00	1 364 152,27
Opérations exercice	1 439 417,53	1 877 553,99	731 283,14	283 758,43	2 170 700,67	2 161 312,42
<b>Total</b>	1 439 417,53	2 926 798,33	731 283,14	598 666,36	2 170 700,67	3 525 464,69
Résultat de clôture		1 487 380,80	132 616,78			1 354 764,02
Restes à réaliser	0,00	0,00	903 430,11	99 861,44	903 430,11	99 861,44
<b>Total cumulé</b>	0,00	1 487 380,80	1 036 046,89	99 861,44	903 430,11	1 454 625,46
<b>Résultat définitif</b>		1 487 380,80	936 185,45			551 195,35

**Section de fonctionnement :**

Les dépenses de la section de fonctionnement 2025 s'élèvent à 1 439 417.53 €, les recettes de la section de fonctionnement 2025 s'élèvent à 1 877 553.99 €.

Le résultat des opérations de fonctionnement de l'année 2025 est un excédent de 438 136.46 €.

(L'excédent reporté de 2024 est de 1 049 244.34 €.)

Le résultat définitif est un excédent global de fonctionnement à reporter au Budget Primitif 2026 d'un montant de 1 487 380.80 €.

**Section d'investissement :**

Les dépenses de la section d'investissement 2026 s'élèvent à 731 283.14 €, les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 283 758.43 €.

Le résultat des opérations de la section d'investissement pour l'année 2025 est un déficit de 447 524.71 € (L'excédent reporté de 2024 est de 314 907.93€)

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 903 430.11 € et 99 861.44 € en recettes.

Le résultat définitif est un déficit d'investissement de 936 185.45 € à reporter au budget primitif 2026.

Le compte administratif 2025 du budget principal se solde donc par un excédent total de 551 195.35 €

Le Conseil Municipal :

- approuve tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2025 du budget principal de la commune de Champs sur Tarentaine-Marchal
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- vote et arrête les résultats définitifs.

Délibération adoptée.

• **Affectation du résultat de fonctionnement.**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un EXCEDENT de 1 487 380,80
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	1 049 244,34
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	976 960,36
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>438 136,46</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	1 487 380,80
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>1 487 380,80</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	936 185,45
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	551 195,35
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération Adoptée

• **Maîtrise d'œuvre travaux salle des fêtes**

Validation à l'unanimité pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la salle des fêtes pour le cabinet François JUILLARD à Bort les Orgues.

Taux de rémunération 13.90 % du montant des travaux.

Délibération Adoptée

• **Avis sur la délibération du conseil communautaire du 5 février 2026 arrêtant le PLUi et validant le bilan de concertation**

Le Conseil Municipal doit rendre un avis sur le projet de PLUi de Sumène Artense communauté arrêté par délibération du 5 Février 2026.

Les objectifs étaient les suivants :

- Un territoire des proximités et des solidarités
- Un territoire du bien-vivre : la qualité du cadre de vie comme projet de développement
- Un territoire qui structure son développement

Il est précisé que les élus ont été destinataires des documents suivants :

- la délibération du conseil communautaire du 5 février 2026 arrêtant le PLUi et validant le bilan de la concertation, le bilan de la concertation et le rapport non technique
- les instructions de téléchargement des pièces composant le PLUi
- une note sur les enjeux liés au PLUi

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur le dossier arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Sumène Artense communauté.

Délibération Adoptée

• **Subventions associations**

Validation des subventions de fonctionnement pour l'année 2026 à l'identique de 2025 pour les associations ayant déposé un dossier.

Les demandes de subventions exceptionnelles seront étudiées ultérieurement.

Délibération Adoptée

***Fin de séance à 11h15.***

Bernard LACOUR  
Président de séance

René GOULESQUE  
Secrétaire de séance

